RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.S.I.G. PROTECTION

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 5 rue du Parc 31210 MONTREJAU. R.C.S : 811 498 427 TOULOUSE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIARE DU 10 FEVRIER 2025

Le 10 février 2025, les associés de la société **A.S.I.G. PROTECTION,** se sont présentés à l'assemblée générale extraordinaire, au siège social.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Bachir Fouzi BENGOUDIFA, associé-gérant propriétaire de …… 50 parts
Monsieur Addelkrim BENGOUDIFA, associé propriétaire de …… 50 parts
Total …….. 100 parts

Monsieur Bachir Fouzi BENGOUDIFA, est président de la séance en sa qualité de gérant. Le président constate que les conditions de quorum et de majorité sont remplies tels que déterminés dans les statuts.
L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :
- changement du siège social;
- modification des statuts;
- pouvoir pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats. Un échange de vues intervient.
Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

1ère RESOLUTION :

Les associés ont décidé de transférer le siège social du : **26, chemin AZAÏS 31100 TOULOUSE**, supprimé.
Au : [redacted] à compter du **01/02/2025**.

Et de modifier l'article 4 - Siège social des statuts.

Cette résolution est prise à l'unanimité des associés.

2ème RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.
Cette résolution est prise à l'unanimité des associés.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Bachir Fouzi BENGOUDIFA, associé-gérant **Monsieur Addelkrim BENGOUDIFA, associé**

[redacted] [redacted]